



CAP EMPLOI 66
**Atelier « préparation aux entretiens
d'embauche » pour les personnes
déficientes auditives**

Le Cap emploi 66 a mené cette année une approche innovante en matière d'accompagnement vers l'emploi sur le public cible des personnes sourdes et malentendantes par la mise en place d'ateliers spécifiques.



**Interview de Monsieur Olivier PINAULT,
conseiller en Insertion Professionnelle
au sein de la structure Cap emploi 66**

De quel constat êtes-vous partis pour arriver à la mise en place de

ces ateliers ?

Nous sommes partis de deux constats.

- Le premier portait sur la difficulté d'organisation des ateliers « classiques » : synchronisation des agendas des bénéficiaires et de l'interprète accompagnant ce public.
- Mais surtout nous constatons une grande difficulté de la part du public des personnes sourdes et malentendantes à retenir les éléments vus en atelier. Nous estimons que sur l'ensemble des informations vues en atelier, les personnes n'en retenaient que 10% . Elles sont mises en difficulté par l'acte de communication. La peur de gêner et de faire répéter les interprètes bloque souvent l'apprentissage

Nous avons donc souhaité mettre en place une modalité pédagogique spécifique pour l'accompagnement de ce public au travers de cet atelier.

Comment avez-vous-mis en place cet atelier ? Combien de personnes ont participé ?

Avec l'aide de notre prestataire ARIEDA (interprète), ayant connaissance de tous les profils des personnes déficientes auditives, nous avons pu identifier un groupe de 9 personnes suivies au sein de Cap emploi pouvant présenter un intérêt pour cette action spécifique. Sur les 9 personnes, 7 sont venues.

Quel est donc le contenu et le déroulé de ces ateliers ?

L'atelier se déroule en deux modules

- Un premier module théorique, de deux heures, sur les fondamentaux des entretiens d'embauche
- Un deuxième module de mises en situation avec des simulations d'entretien d'embauche

Pour chaque module le prestataire interprète assure l'interface de communication et signe l'ensemble de l'intervention. Une intervention spécifique se fait pour une personne en déficiences auditive et mentale : l'interprète signe et reformule certains éléments pour assurer une bonne compréhension du bénéficiaire.

Pour ce type d'atelier , la coordination avec l'interprète est primordiale (le choix des mots, des phrases, le débit de la parole...) ainsi que le choix des supports (par ex : écrire les mots clés au tableau...) et le rythme de la session. Le temps d'appropriation des messages est également à prendre en compte au regard de l'hétérogénéité du groupe (degré de surdité différent, niveau de formation, capacité de concentration...)

Pour le conseiller, tous ces éléments sont à considérer pour un bon apprentissage des techniques et des conseils prodigués.

L'objectif final de cet atelier vise à l'amélioration de leur autonomie.

Quels sont les retours suite à la mise en place de ces ateliers ?

Les résultats sont immédiats vis-à-vis de l'apprentissage des informations transmises. Les stagiaires ont retenu la majorité des éléments , ce qui n'était pas le cas dans le cadre d'ateliers «classiques ».

Les personnes ont également été très sensibles à la mise en place de ces ateliers spécifiques prenant en compte la spécificité de leur handicap. Elles y voient un intérêt immédiat, applicable et « duplicable ».

Sur 7 personnes en stage, 5 ont eu un emploi dans les mois qui ont suivi.

Cette initiative sera donc renouvelée au sein de notre structure

CHEOPS
47 rue Eugène Oudiné
75 013 PARIS
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



